

« REGLEMENT PARTICULIER »

14ÈME TOURNOI INTERNATIONAL DE BRON

1. Cette compétition de Badminton est régie par les règles officielles du badminton 2018-2019 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite de tirage au sort du 17 Janvier 2019 ainsi qu'une licence d'un pays étrangers (Fournir une attestation de son club ou de son pays pour justifier sa licence). Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
3. Les Juges-Arbitres seront : M. Julien LAMERCERIE (JA Principal), de M. Bryan FLORET (JA adjoint), de M. Gildas PERCHE (JA adjoint) et M. Christophe NIZARD (JA adjoint). Leurs décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club présent dans les gymnases.
4. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
5. Les tableaux proposés sont : simple homme, simple dame ou double mixte le samedi et double dame et double homme le dimanche pour les joueuses et joueurs classé(e)s « N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ».
6. Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou de 4 avec 2 sortants.
7. L'élaboration des tableaux seront composés par séries (Série 1, Série 2, Série 3...) selon le CPPH et à la date du tirage au sort.
8. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux.
9. Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse) soit par chèque ou soit par virement. 3 feuilles d'inscriptions maximum par clubs.
10. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). Le volant de références est le BABOLAT grade 2 des séries 1 à 7 et le MAVIS 500 des séries 8. Il sera utilisé en cas de litiges. Ils sont en vente à la table de marque.
11. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales et dans la mesure du possible les finales pourront être arbitrées.
12. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
13. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
14. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par les Juges arbitres.
15. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision des Juge arbitres. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus avec l'accord des joueurs(euses) concerné(e)s).
16. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
17. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra « IMPERATIVEMENT » le signaler aux Juge arbitres et à la table de marque.
18. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service et en jeu (illimité).
19. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux Juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers techniques maximum par demi-terrain.
20. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains et le règlement sera affiché dans le gymnase.
21. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 15 Janvier 2017. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le 17 Janvier 2019.
22. Tout(e) joueur(euse) forfait avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
23. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de simple peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le (la) joueur(euse) défaillant(e) ne peut être remplacé(e) que par un(e) joueur(euse) inscrit(e) au tournoi avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente avec l'accord du joueur(euse) encore en lice. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
24. Le Badminton Evasion Bron décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
25. La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et du tournoi.
26. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.